



FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Déclaration CGT au Comité Technique de proximité du 26 novembre 2020

**21 suppressions de postes à la DIR Ouest pour 2021 !
Pas de confinement pour les réformes en cours !**

La période de crise sanitaire que traverse notre pays depuis plusieurs mois est particulièrement difficile pour l'ensemble de la population.

Les services publics et la fonction publique sont, à juste titre, particulièrement sollicités dans cette période. Les agent·es public·ques sont depuis de longs mois en première ligne quels que soient les secteurs. La fonction publique revêt donc une importance capitale. Malgré cela et alors que chacun·e s'accorde à lui reconnaître de très nombreux mérites, les projets de loi de finances 2021 prévoient une nouvelle fois des restrictions budgétaires, des coupes claires dans les effectifs des différentes administrations, notre Ministère et les DIR ne sont forcément pas épargnés et les conséquences de cette politique vont générer des changements importants pour notre service.

Dans cette période, alors qu'il est très compliqué, voire impossible, aux organisations syndicales d'aller à la rencontre des personnels, alors qu'il est compliqué de se mobiliser, rien n'arrête le Gouvernement et sa majorité et les réformes liées aux réductions des effectifs et aux réorganisations massives de la fonction publique ne connaissent pas de confinement.

Les effectifs étaient déjà restreints à la création des DIR, nous sommes aujourd'hui dans un contexte très tendu et **2021 prévoit encore la suppression de 230 postes dans les DIR, dont 21 à la DIR Ouest.**

Le projet de loi 3D (Décentralisation, Différenciation et Déconcentration), qui deviendrait 4D (Décomplexification), et le projet RRN 20-30 étant repoussés, mais pas abandonnés, ce contexte conduit les Directions à réfléchir sur comment fonctionner avec moins de personnel. Nous imaginons leurs réflexions tournées dans le même ordre que le projet RRN 20-30, avec un **redimensionnement des services, des baisses de niveau de service, des mutualisations, des externalisations, des changements d'organisation de travail...**

Pour la CGT, l'État doit se donner les moyens d'entretenir son réseau. La gestion et l'entretien du domaine public routier ne peuvent être exercés que par des agent·es public·ques sous statuts publics. L'État doit stopper sa politique d'austérité absurde avec une baisse dogmatique des emplois publics et procéder à des embauches massives de fonctionnaires pour répondre aux besoins du service public routier. Des moyens humains et matériels sont impératifs pour l'exercice des missions dans des conditions d'hygiène et de

sécurité optimales pour les agent·es, mais aussi pour la mise en sécurité des usager·es. La sécurité des usager·es et des agent·es sont indissociables.

Alors que nous réclamons un moratoire pour examiner la pertinence de ces réformes et donner des perspectives, l'administration continue à marche forcée ses réformes favorables aux capitalistes qui convoitent un réseau déjà construit, pour eux c'est la poule aux œufs d'or !

Pendant la période du confinement, les agent·es ont accompli leurs missions, souvent dans des conditions dégradées. C'est grâce à leur sens de l'intérêt général que les agent·es ont démontré qu'ils·elles étaient indispensables dans une situation critique et ils·elles doivent désormais être reconnu·es, notamment par des mesures générales de revalorisation salariale. Depuis des années, nous subissons de plein fouet les attaques des différents gouvernements libéraux, avec par exemple le gel du point d'indice dont l'une des conséquences majeures est une forte perte de notre pouvoir d'achat. Nous subissons également des attaques sur notre statut alors que ce sont des garanties collectives qui permettent aux personnels d'avoir des droits.

C'est dans ce contexte que ce gouvernement continue l'ultra précarisation des personnels et la casse des statuts en poursuivant l'application de la Loi de transformation de la Fonction publique qui entérine la disparition des prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), alors même que ceux-ci démontrent chaque jour leur nécessité.

Autre attaque pendant la période, au détour des débats sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 (PLFSS), dont les Sénateur·trices ont confirmé les orientations toutes entières tournées vers plus d'économies au détriment de la santé des citoyen·nes, un élu républicain propose un amendement honteux sur les retraites. La majorité sénatoriale n'hésite pas, alors, le samedi 14 novembre au soir, en plein confinement, à le voter en douce ! Cet amendement introduit dans la loi de financement de la Sécurité Sociale rien de moins qu'une réforme en profondeur du système de retraites actuel. Il repousse l'âge légal de départ à la retraite dans un premier temps à 63 ans pour tout le monde dès 2025. Il introduit même une double peine puisqu'il accélère l'allongement de la durée de cotisations nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein. Ainsi, avec ce projet, il faudrait cotiser 43 ans, dès la génération née en 1965.

Député·es comme Sénateur·trices, en votant les orientations gouvernementales du PLFSS 2021, détruisent notre Sécurité Sociale alors qu'elle nous protège, notamment en matière de retraite, parce qu'elle est fondée sur la richesse produite par le travail et sur la solidarité entre les professions et entre les générations.

La CGT condamne cette manœuvre sénatoriale d'autant plus honteuse qu'elle se produit en pleine crise économique et sociale. Elle exige l'abandon de toute mesure de régression en matière de retraite et que le gouvernement s'exprime clairement en annonçant l'abandon d'un projet rejeté par la majorité de la population mobilisée l'an dernier.

Voilà dans quel contexte, loin d'être réjouissant pour les personnels, nous sommes aujourd'hui, seule l'action fera changer les choses ! La CGT restera mobilisée avec les agents pour faire valoir et défendre leurs revendications.

Par rapport aux suppressions d'effectifs, la CGT soumet au vote du Comité Technique de proximité de la DIR Ouest cette motion :

« Par cette motion nous exigeons l'arrêt immédiat des suppressions de postes, la titularisation des contractuel·les et l'embauche d'emplois statutaires pour exercer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité l'ensemble de nos missions »

Les élus CGT au CT de la DIR Ouest